Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260605-20260560-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 JUIN 2026

Le cinq juin deux mil vingt-six à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. LEBRET Gilles, Mme QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, adjoints, MM POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, TEMPIER Philippe, PICHON Pierrick, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, M. AUBERT Nicolas, Mmes MONJARET Valérie, MOUCHOUX Maryline, M. GUYOT Samuel, Mmes PILON Virginie, MARTIN Maud, JOUAN Léa, M. FLEURY Anthony.

Absent excusé : /
Date de convocation : 18/05/2026
Secrétaire de séance : M. PICHON Pierrick

N° 2026-05-60 : SENATORIALES – ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS

Le Conseil municipal s'est réuni en mairie, le 5 juin 2026 à 18 heures 30 minutes.

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

a) Composition du bureau électoral

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Mme QUEMERAIS Nelly, M. POTIER Serge, Mme JOUAN Léa et M. FLEURY Anthony.

La présidence du bureau est assurée par le maire.

b) Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes :
Liste « Unis pour l'avenir de Baguer-Morvan » : M. BOURDAIS Olvier, Mme COMMEREUC Sylvie, M. LEBRET Gilles, Mme QUEMERAIS Nelly, M. MARTEL-CHEFDOR Thierry, Mme MOUCHOUX Maryline, M. COUAPEL Jean-Pierre, Mme JACQUET Marie-Christelle.

Monsieur le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.
Le maire indique que doivent être élus 5 délégués et 3 suppléants.

***c) Élection des délégués* titulaires**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :
- nombre de bulletins : 19
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 19

Ont obtenu :
- ***liste « Unis pour l'avenir de Baguer-Morvan »*** : 19 voix

Le quotient applicable est : 19 / 5 = 3,80

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260605-20260560-DE

La ***liste « Unis pour l'avenir de Baguer-Morvan »*** obtient : 19 / 3,80 = 5, soit 5 sièges

Ainsi, les 5 sièges ont été attribués.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :
Liste « Unis pour l'avenir de Baguer-Morvan » : 5 sièges de délégués titulaires.

d) <u>Élection des délégués suppléants</u>

Le quotient applicable est : 19 / 3 = 6,33

La ***liste « Unis pour l'avenir de Baguer-Morvan »*** obtient : 19 / 6,33 = 3, soit 3 sièges

Ainsi, les 3 sièges ont été attribués.

Monsieur le Maire proclame les résultats définitifs :
Liste « Unis pour l'avenir de Baguer-Morvan » : 3 sièges de délégués suppléants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

Le secrétaire de séance
Pierrick PICHON